




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20130128-24930-DE-1-1_0
Date de signature : 30/01/13
Date de réception : mercredi 30 janvier 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN- PROVENCE N°2013.20

Séance publique du

28 janvier 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : AUTORISATION DE DEPLACEMENTS DE DELEGATIONS DE LA VILLE D'AIX

Le 28/01/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 22/01/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Agnès AMIACH ELBEZ à M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Michèle JONES à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Henri MATAS à M. Francis TAULAN, M. Christian PEREZ à M. Stéphane PAOLI, Mme Françoise TERME à Mme Danièle BRUNET, M. Victor TONIN à M. Gérard BRAMOULLÉ

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Stéphane PAOLI

Mme Martine FENESTRAZ donne lecture du rapport ci-joint.



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE
D.G.A.S Qualité de Vie
Mission Développement
Touristique et International

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 28/01/13

MC

RAPPORTEUR : Mme Martine FENESTRAZ

Nomenclature : 9.1 Autres domaines de compétences des communes

Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE

OBJET : AUTORISATION DE DEPLACEMENTS DE DELEGATIONS DE LA VILLE D'AIX -
Décision du Conseil

Mes chers collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence conduit une politique de relations internationales lui permettant, d'une part, de réaliser un pont entre les cultures, d'être un opérateur en matière de gestion municipale d'autre part, et enfin, de jouer le rôle d'ensemblier au service des acteurs du territoire : universités, entreprises, associations.

Des contacts et des projets se déroulent avec de nombreuses villes dans le monde. Les financements des bailleurs nationaux et internationaux sont systématiquement recherchés afin de bénéficier d'un effet de levier pour l'action municipale.

Des déplacements sont nécessaires pour mener à bien différents projets. Aussi, je vous propose de prendre connaissance du programme prévisionnel pour le premier trimestre 2013, ainsi que des mandats spéciaux confiés aux élus afin de représenter la Ville d'Aix-en-Provence.

Kumamoto, JAPON

Faisant suite à l'accueil à Aix-en-Provence en mai 2012, d'une délégation de techniciens de la ville de Kumamoto, et, en septembre 2012, de celle de Monsieur le Maire Seishi KOHYAMA, accompagné d'une partie de son Conseil Municipal, une lettre d'intention en vue d'un partenariat entre les Villes de Kumamoto et d'Aix-en-Provence a été signée le 26 septembre 2012.

Les liens entre les deux villes remontent aux années 1990 avec la donation du théâtre Nô par Maître Kano, citoyen de Kumamoto. Le Butai constitue un objet d'art. C'est la seule scène fixe de théâtre Nô entièrement en bois de cyprès du Japon, utilisée au Japon et établie en dehors de l'archipel.

La Ville de Kumamoto, située dans l'île de Kyushu (sud de l'archipel), peut servir de « tête de pont » pour la Ville d'Aix-en-Provence au Japon et plus globalement dans le réseau de villes et régions d'Asie du Sud Est auquel elle appartient (Corée du sud, Chine, Thaïlande, Indonésie, Australie...).

Kumamoto représente une opportunité de créer des liens forts avec une ville de plus de 700 000 habitants (1,4 million pour l'agglomération), en pleine expansion, reconnue par le gouvernement nippon - 20e ville japonaise désignée par ordonnance gouvernementale - et d'accroître le rayonnement aixois vers les territoires asiatiques.

Plusieurs domaines de partenariat ont été évoqués lors des différentes réunions de travail : économie, tourisme, culture et arts, éducation et recherche, ainsi qu'animation de la ville et gestion des services urbains.

Le Maire de Kumamoto souhaite, qu'après deux déplacements de Kumamoto à Aix, la signature de l'accord de partenariat puisse intervenir à Kumamoto en 2013.

Il propose de coupler cette cérémonie officielle avec le 2ème Marathon du Château de Kumamoto qui se tiendra le 17 février 2013. Ce marathon international célébrera également le deuxième anniversaire de la désignation de la Ville de Kumamoto en Ville-District. Cette désignation a conforté la ville de Kumamoto dans ses compétences et dans ses ressources financières, lui permettant de développer ses relations internationales.

Une communication de cet événement sportif vers les clubs aixois a été réalisée afin de permettre la mobilisation de marathoniens aixois.

Cette mission permettra en outre de travailler sur l'invitation faite également au Maire d'Aix-en-Provence de participer au Sommet des villes Asie-Pacifique, fin octobre début novembre 2013, au côté de 29 grandes villes (Hong Kong, Shanghai, Singapour, Kuala Lumpur, Vladivostok, Honolulu...) pour promouvoir les atouts touristiques et économiques d'Aix-en-Provence dans la zone Asie-Pacifique.

Je vous propose, donc, de donner mandat spécial à Victor Tonin, Adjoint au Maire délégué au Tourisme et Martine Fenestraz, Adjoint au Maire Délégué aux Relations Internationales ou en cas d'empêchement à un autre élu, pour représenter la Ville d'Aix-en-Provence lors du déplacement à Kumamoto qui se déroulera du 14 au 21 février 2013,

Ils seront accompagnés de Michèle Couëtmeur, Directeur de la Mission Développement Touristique et International.

Pécs, HONGRIE

Partenaire dynamique de la Ville d'Aix en Provence depuis décembre 2011, la Ville de Pécis organise chaque année, avec l'Alliance française et son tissu associatif, la semaine de la francophonie.

De nombreux acteurs locaux aixois se mobilisent aux côtés de la commune d'Aix-en-Provence pour concrétiser le partenariat : Association des jumelages, associations culturelles, Lycées Vauvenargues et Zola, Ecole d'Art, Aix Marseille Université, entreprises et viticulteurs locaux... Un partenariat entre la Fondation Vasarely et le Musée Vasarely de Pécis sera officialisé et signé courant mars 2013.

Je vous propose, donc, de donner mandat spécial à Victor TONIN, Adjoint au Maire délégué au Tourisme pour représenter la Ville d'Aix-en-Provence lors du déplacement à Pécis qui se déroulera du 18 au 24 mars 2013, ce dernier pourra être substitué par un autre élu en cas d'empêchement.

Il sera accompagnée de Jérôme Bourgis, chargé de mission Relations Internationales et Européennes.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

ADOPTER l'accord de partenariat joint au présent rapport et **AUTORISER** Madame le Maire ou par délégation l'Adjoint aux Relations Internationales à signer cet accord.

APPROUVER le mandat spécial donné à Victor Tonin, Adjoint au Maire délégué au Tourisme et Martine Fenestraz, Adjoint au Maire Délégué aux Relations Internationales pour représenter la Ville d'Aix-en-Provence lors du déplacement à Kumamoto qui se déroulera du 14 au 21 février 2013.

APPROUVER le mandat spécial donné à Victor Tonin, Adjoint au Maire délégué au Tourisme pour représenter la Ville d'Aix-en-Provence lors du déplacement à Pécis qui se déroulera du 20 au 25 mars 2013.

AUTORISER Madame le Maire à signer les ordres de mission nominatifs correspondants, et à désigner un remplaçant en cas d'empêchement.

**2013.20 - AUTORISATION DE DEPLACEMENTS DE DELEGATIONS DE LA VILLE
D'AIX**

Présents et représentés	: 55
Présents	: 48
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI,

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 30/01/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

Accord de Villes Partenaires
entre Kumamoto - Japon et Aix-en-Provence - France

Dans une perspective de compréhension réciproque et de promotion de l'amitié entre le Japon et la France et dans le but de renforcer davantage la relation privilégiée, fondée sur une volonté de coopération, les deux parties ont convenu de s'engager dans un accord de ville partenaire.

Sur la base de principes d'équité et de justice, dans un objectif d'approfondissement des échanges et de la coopération, avec des bénéfices concrets attendus dans les domaines du tourisme, de la culture, des arts, de l'économie, de l'éducation, de la recherche, du développement urbain, de l'administration municipale et tout autre domaine, les deux villes espèrent contribuer à la prospérité réciproque de leur territoire.

Pour les échanges nécessaires à l'identification et à la définition d'intérêts communs, les responsables et les dirigeants des administrations concernées ainsi que leurs services seront en contact afin de garantir la mise en œuvre conjointe de ce partenariat.

L'accord de partenariat prendra effet à sa signature, par un représentant de la ville de Kumamoto et un représentant de la ville d'Aix-en-Provence, dans la ville de Kumamoto en février 2013.

Deux versions de l'accord, une en japonais et une en français, seront réalisées et conservées par les deux parties. Les deux versions linguistiques faisant chacune foi.

Pour la Ville de Kumamoto
Le Maire de Kumamoto

Pour la Ville d'Aix-en-Provence
Le Maire d'Aix-en-Provence

Seishi Kohyama

Maryse Joissains-Masini

Année ____/mois ____/jour _____

Jour ____/mois ____/année ____

Accord de Villes Partenaires
entre Kumamoto - Japon et Aix-en-Provence - France

Dans une perspective de compréhension réciproque et de promotion de l'amitié entre le Japon et la France et dans le but de renforcer davantage la relation privilégiée, fondée sur une volonté de coopération, les deux parties ont convenu de s'engager dans un accord de ville partenaire.

Sur la base de principes d'équité et de justice, dans un objectif d'approfondissement des échanges et de la coopération, avec des bénéfices concrets attendus dans les domaines du tourisme, de la culture, des arts, de l'économie, de l'éducation, de la recherche, du développement urbain, de l'administration municipale et tout autre domaine, les deux villes espèrent contribuer à la prospérité réciproque de leur territoire.

Pour les échanges nécessaires à l'identification et à la définition d'intérêts communs, les responsables et les dirigeants des administrations concernées ainsi que leurs services seront en contact afin de garantir la mise en œuvre conjointe de ce partenariat.

L'accord de partenariat prendra effet à sa signature, par un représentant de la ville de Kumamoto et un représentant de la ville d'Aix-en-Provence, dans la ville de Kumamoto en février 2013.

Deux versions de l'accord, une en japonais et une en français, seront réalisées et conservées par les deux parties. Les deux versions linguistiques faisant chacune foi.

Pour la Ville de Kumamoto
Le Maire de Kumamoto

Pour la Ville d'Aix-en-Provence
Le Maire d'Aix-en-Provence

Seishi Kohyama

Maryse Joissains-Masini

Année ____/mois ____/jour _____

Jour ____/mois ____/année ____